

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVI

LEVIS—DECEMBRE 1910

No. 12

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite et fin)

M. de L'Orme à Madame Sarrazin.

A Paris le 4 mars 1743.—C'est avec un vrai plaisir, ma très chère sœur, que je vous écris par les premiers vaisseaux qui partent pour le Canada pour vous donner de mes nouvelles, aussi bien que de votre cher fils, mon neveu, qui est auprès de moi à Paris. J'ai bien cru ne pas pouvoir vous en donner, cette année, en égard à une maladie des plus cruelles et des plus horribles que j'aie jamais eue de ma vie, laquelle m'a mené jusqu'aux portes de la mort, puisque j'ai reçu tous les sacrements et que les chirurgiens désespéraient de ma vie, aussi bien que les médecins. J'ai été attaqué à la fois d'une fièvre maligne, d'une inflammation dans le bas-ventre et d'une obstruction du foie; une seule suffisait pour faire mourir l'homme le plus robuste; j'ai heureusement résisté à toutes ces maladies, mais ce n'a pas été sans peine et sans beaucoup de remèdes qui m'ont laissé une si grande faiblesse que j'ai toutes les peines du monde à en revenir.

Actuellement je suis de temps à autre dans les remèdes, quoique je sois arrêté depuis le mois de septembre dernier. Il n'y a que les beaux temps qui pourront me rétablir tout à fait. Cette dernière maladie est une suite de la première que j'ai eue dans le mois de juin dernier, qui était une fluxion de poitrine dans laquelle je n'ai pas été suffisamment purgé, de sorte que, peu de temps après être relevé, je suis tombé dans cette dernière maladie de laquelle je ne suis échappé que par une espèce de miracle. En bien comptant, voilà près de dix mois que je suis accablé de maux. Dieu veuille qu'ils contribuent à mon salut !

Pour votre cher fils, mon neveu, il s'est parfaitement bien soutenu jusqu'à ce jour. Il a été pour moi d'un grand secours dans mes maladies, se portant avec un zèle admirable à me rendre tous les services qui ont dépendu de lui, et cela avec une adresse et une affection sans égales ; c'est un enfant des plus aimables et d'un caractère charmant qui se fait aimer de tous ceux qui le connaissent. Il travaille sans relâche à se perfectionner dans les études du génie et de l'artillerie dans lesquelles il réussit on ne peut mieux. J'espère que dans le cours de cette année, il sera en état de se faire examiner, et je suis persuadé qu'il sera admis sans aucunes difficultés. J'ai plus lieu d'espérer à présent que jamais, d'autant mieux que c'est M. le comte de Maurepas qui a l'inspection sur tous les ingénieurs de la marine, depuis la mort du maréchal d'Asfeld, arrivée depuis environ trois semaines ou un mois. Ce qui le mettra en état de placer mon neveu avantageusement, m'ayant promis de le faire sitôt qu'il serait en état d'exercer le génie et l'artillerie. Je vais lui donner un maître à dessiner, car le dessin est une partie essentielle du génie. J'ai bien lieu d'être content de lui, n'étant aucunement dissipé et étant d'une assiduité sans pareille à ses devoirs. Vous en serez, à ce que

j'espère, très contente quand vous le verrez. Il s'est extrêmement façonné depuis qu'il est en France. Je lui ai fait apprendre à danser, dont il avait grand besoin pour se tenir comme il faut sur ses jambes, ne sachant pas faire une révérence. Il apprend aussi à tirer des armes, ce qui l'a beaucoup dénoué. En un mot je fais de mon mieux pour le rendre parfait.....

J'ai appris avec plaisir que ma chère nièce, votre fille, était très aimable, qu'elle avait beaucoup d'esprit, et qu'elle savait au-delà de ce que son âge demande. Je suis fâché d'être aussi gueux que je le suis ; je lui ferais présent de quelque chose, mais... mes maladies ont achevé de me ruiner. Je ne sais comment je pourrai m'en tirer, à moins qu'il ne m'arrive quelque coup de Providence.

Tous nos Canadiens sont arrivés en bonne santé, aussi bien que Mme de Boishébert qui a été cependant un peu incommodée. Elle ne respire que pour le Canada. Je l'ai vue très souvent et je lui ai donné à manger aussi bien qu'aux autres Canadiens.

Je ne suis plus logé au collège de Presle, mais bien au collège de Laon, rue de la montagne Ste-Geneviève, près la place Maubert...

A Paris, 14 mai 1743.—J'ai reçu, monsieur et très cher frère, cinq de vos lettres de l'année dernière... Je vous ai appris par les premiers vaisseaux les différentes maladies que j'ai eues depuis le mois de juin dernier... Il me reste dans les jambes une si grande faiblesse que j'ai de la peine à m'en aider...

Je me réjouis que toute ma famille soit en bonne santé, et je suis très affligé de vous savoir attaqué des incommodités qui vous environnent ; je ne les ai connues que par le certificat de votre médecin. Je prie le Seigneur qu'elles n'aient aucunes mauvaises suites...

Je n'ai point vu M. Imbert que vous aviez chargé de cette première lettre à laquelle je réponds actuelle-

ment ; peut-être étais-je pour lors dans le fort de mes maladies...

Je suis très fâché de la mort du pauvre M. de La Jus, il mérite assurément les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il faut prier Dieu pour le repos de son âme. S'il est mort, l'année dernière, bien du monde en Canada, il en est mort beaucoup plus en France de certains rhumes que l'on appelle la grippe qui dégénéraient en fluxion de poitrine. Il est surprenant que tant de monde ait péri, tant à Paris que dans les provinces, en égard aux secours prompts que l'on y peut avoir...

J'ai bien pensé que l'on serait content de M. Gaultier pour médecin en Canada. Il a toutes les qualités requises pour remplir une pareille place. Je suis persuadé que plus il ira en avant, plus il se fera aimer et rechercher.

J'ai reçu une lettre de lui dans laquelle il me paraît fort content de vous et de toutes les personnes du pays dans lesquelles il remarque un caractère de bonté et de politesse dont il est enchanté...

J'ai vu ici avec plaisir M. Martin, prêtre qui est passé du Canada. C'est un garçon rempli de mérite et de vertu. C'est une vraie perte pour le pays. Je lui ai dit qu'il avait très mal fait de quitter un endroit où il était si fort aimé et estimé. Il m'a fait entendre que c'était un esprit de jalousie de la part de quelques personnes qu'il l'avait obligé à prendre le parti de passer en France. Il est actuellement vicaire dans une paroisse de Paris, en attendant mieux... ⁽¹⁾

J'ai vu avec plaisir le Père Valérien, récollet ; il repasse, cette année, dans le pays, pour être commis-

(1) Dans *Québec en 1730*, par l'abbé Aug. Gosselin, il est question de M. Martin, desservant au Labrador, lequel vouloit alors fonder un établissement pour la pêche du loup-marin. "Encore un dont le nom ne se trouve pas dans le *Répertoire du Clergé canadien*."

saire à Québec, à la place de celui qui y est. Le père François et le père Stanislas ne repasseront que l'année prochaine en Canada. Il y a eu beaucoup de plaintes contre le commissaire qui a fait bâtir un nouveau couvent aux Trois-Rivières.

On paraît très content à la Cour du nouveau vaisseau que M. de Beauvais a amené en France l'automne dernier ; il a été fort bien reçu du ministère. Il repasse cette année pour aller occuper son poste de capitaine de port où l'on prétend qu'il fera très bien, connaissant parfaitement la rivière... J'ai vu Chevrement une fois ou deux ; je crois qu'il prend le parti de rester en France pour y établir ses enfants...

J'ai reçu les lettres de M. Le Page que m'a remises le père Stanislas, récollet. Il a fait bien des propositions à la Cour pour avoir les forges de St-Maurice, tout cela n'a point été écouté. Le ministre a été bien aise de trouver une compagnie pour faire valoir les forges. D'ailleurs M. Le Page ne proposait aucunes cautions, ni fonds pour faire une pareille entreprise, ce qui fait que l'on ne l'a point écouté.

Il est fâcheux que le vaisseau commandé par M. Depleine ait péri. C'est un malheur pour le pays puisque cette perte a fait renchérir le vin. Je crois, en récompense, que vous l'aurez, cette année, à bon marché, y en ayant eu quantité l'année dernière. Il y a six ou sept vaisseaux qui partent de Bordeaux chargés de vin... Je suis fâché de la mort du père de Lauzon, je l'ai vu en France où nous avions lié amitié...

(Dans une lettre adressée à M. Plante, curé de Québec, je note le passage suivant) :

Paris, le 16 avril 1744... Je vous suis obligé de la part que vous prenez à la perte que j'ai faite de ma sœur Sarrazin. J'en suis pénétré de douleur ; je vous

recommande ma nièce sa fille et vous prie de ne pas oublier ma chère défunte dans vos prières... ⁽¹⁾

17 août 1745.—J'ai vu hier, mon très cher frère, M. Chéron qui est arrivé heureusement en France, malgré les dangers qu'il y a présentement à essayer sur mer, à cause de la guerre. J'ai été d'autant plus charmé de le voir que j'ai appris par lui que vous étiez en bonne santé, aussi bien que ma nièce et toute notre famille. Comme il n'est que pour un jour ou deux à Paris, je ne vous écrirai pas fort au long. Je vous dirai seulement que nous sommes en bonne santé mon neveu et moi... M. Vallier m'a écrit qu'il voulait me rembourser ma rente (sur le Séminaire); je lui ai écrit que je le voulais bien, en ayant un besoin pressant en égard aux dettes que j'ai contractées ici qui se montent à plus de 9000 livres, dont je n'ai pas le premier sol pour le rembourser. Je voudrais donc que mes dix mille livres me fussent remises en entier en France. Arrangez-vous pour cela...

Les demoiselles de Vaudreuil se portent fort bien. Le chevalier, leur frère, a été fait major des gardes françaises et major général de l'armée de Flandre. Le Roi lui a donné le cordon rouge, et depuis peu il a été fait grande croix. C'est faire son chemin en peu de temps. Sa place de major des gardes françaises lui vaut plus de trente mille livres de rente. Cette nouvelle fera plaisir à sa famille...

Nous n'avons pas pu avoir des nouvelles du Mississipi cette année, eu égard au vaisseau qui a été pris par les Anglais en revenant en France. Cette colonie est fort à plaindre... J'ai su que mon neveu se portait bien. Pour son frère qui est à St-Domingue, on m'a dit qu'il avait épousé une mulâtre... Il n'a pas suivi

(1) Il est évident qu'il manque ici au moins une lettre de M. de L'Orme à son frère. Madame Sarrazin était morte depuis déjà un an, le 4 avril 1743.

là-dessus mes conseils en se mésaillant comme il a fait. Il est vrai qu'elle a du bien, mais il aurait pu trouver d'autres personnes qui lui en aurait donné sans se mésailler... Je n'ai point reçu de ses nouvelles, il y a près de deux ans...

Sarrazin n'est pas encore placé. Il travaille actuellement au plan de la ville de Luxembourg, ouvrage très long et très difficile, pour présenter à M. le comte de Maurepas, qui ne manquera pas de le placer, suivant qu'il me l'a promis, quand il aura connu de quoi il est capable. Il n'a pas perdu son temps depuis qu'il est en France, il a toujours travaillé... Il faut faire en sorte de lui faire tenir quelque argent dont il a grand besoin... Vous avez, dit-on, affermé la terre St-Jean à cet anglais qui demeurait chez ma sœur pour la somme de 500 livres, et je sais que cet anglais retire de cette terre plus de 1500 livres. Je crois que cet homme fera mieux ses affaires que celles de ces pauvres mineurs. Il faut faire attention là-dessus, cela en vaut la peine...

6 mai 1746... M. de Vintimille, archevêque de Paris, est mort dans le mois de février ou mars dernier, âgé de 80 et quelques années ; c'est M. de Bellefond, archevêque d'Arles qui a été nommé à sa place... Le roi est parti le 2 de ce mois pour aller joindre l'armée de Flandre... Je n'écris point cette année à M. l'Evêque, à M. le Gouverneur, ni à M. l'Intendant, n'ayant reçu d'eux aucune nouvelle. Ils recevront seulement les lettres que je leur écrivais l'année dernière. L'on m'a dit que M. Hocquart était relevé par M. Bigot qui était commissaire ordonnateur. Si l'on s'est plaint de M. Hocquart, je crains que l'on ne soit pas plus content de celui qui passe cette année... ⁽¹⁾

⁽¹⁾ A cette époque, la correspondance entre Paris et Québec était très difficile, les vaisseaux étaient exposés à être pris par l'ennemi et les lettres ne pouvaient souvent arriver à destination. Aussi du 6 mai 1746 au 24 mars 1748, pas de nouvelles du chanoine de L'Orme.

Paris, 24 mars 1748. J'ai reçu mon très cher frère, trois grandes lettres de vous...auxquelles je réponds par celle-ci. Il n'est pas surprenant que vous n'avez pas reçu de lettres de moi. Elles étaient dans un des vaisseaux du Roi commandé par M. de la Jonquière, aussi bien que quantité d'autres que j'adressais à différents particuliers. C'est un malheur pour vous et pour moi dont je suis très fâché ; peut-être que celle-ci aura un sort plus heureux...Je ne sais qui a fait courir le bruit que j'étais mort. Il est vrai qu'en 1745 et 1746 j'ai eu deux violentes maladies dont je me suis si heureusement tiré que je me porte à présent mieux que je n'a jamais fait. Je souhaiterais apprendre de vous la même chose ; mais suivant vos lettres il parait que vos infirmités sont toujours les mêmes sans en pouvoir espérer de soulagement ; cela m'attriste beaucoup.⁽¹⁾...

Vous n'êtes pas heureux en procès, car je vois qu'autant que vous en entreprenez, ils sont perdus pour vous : voilà celui de Desroches, celui de l'anglais, et celui des mineurs Sarrazin dans lesquels vous avez succombé...

(1) Il est ensuite question, dans cette lettre, d'affaires domestiques et matérielles, des rapports plus ou moins agréables du chanoine Hazeur avec M. Jean-Hipolyte Gauthier de Varennes ; marié le 5 février 1746, à Charlotte-Louise Angélique Sarrazin. Les nouveaux époux demeuraient sur la terre St-Jean dont le grand pénitencier était l'administrateur, en sa qualité de tuteur des deux enfants du docteur Sarrazin. Ce bon chanoine était alors réduit à la besace, après avoir dépensé, on ne sait comment, toute la succession de son père, et avoir très mal administré les biens de son frère. Ayant perdu un procès avec les héritiers Drouard, dont le père avait été l'associé du docteur Sarrazin, il fut obligé pour payer les frais et les dettes, de vendre la maison où il demeurait avec sa nièce, et ses meubles mêmes. Il se retira d'abord chez un nommé Rabi, ancien domestique puis chez M. Lepage, curé de Terrebonne. Enfin, en 1751, il vint à l'Hôpital Général de Québec, où il passa les dernières années de sa vie et où il mourut le 1er avril 1757.

Vous me parlez de M. Fornel qui était entré à St-Lazare. Il en est sorti, comme vous savez; depuis ce temps-là, il a été vicaire dans une paroisse à la Rochelle, il est ensuite revenu à Paris et il est demeuré pendant quatre à cinq mois chez Mr Dosquet. Il s'est mis en chemin, l'année dernière, pour passer en Canada; il tomba malade à la Rochelle. Après être relevé de sa maladie et ne pouvant passer dans le pays, il est revenu une seconde fois chez Mr Dosquet qui, à ce que je crois, lui a procuré une place en Normandie. Je ne le connais point, parce qu'il y a trop longtemps que j'ai vu mon dit seigneur Dosquet, à cause de son éloignement de chez moi; mais je m'en informerai...

Je suis charmé que le Canada soit fourni de nouvelles munitions de guerre. L'inscription que vous avez mise au bas d'un pavillon anglais qui est dans l'église de la Pointe-aux-Trembles, au sujet des différentes entreprises faites sur les Anglais, n'est pas mauvaise...

Vous auriez dû m'envoyer la lettre du monsieur de Flandre qui se dit de nos parents, ou du moins une copie exacte; je lui aurais écrit à votre place et me serais informé des particularités dont vous me parlez; la chose est assez de conséquence pour ne pas la négliger. Mon neveu qui a fait la campagne, l'année dernière, en Flandre, se serait informé de ce dont il s'agit. Si seulement vous m'eussiez marqué le nom de la personne qui vous a écrit, et la ville, aussi bien que sa demeure, l'affaire serait à présent éclaircie...

Mon neveu Sarrazin est en parfaite santé... Si sa sœur l'a cru mort, elle s'est trompée. Il est vrai que c'est une espèce de miracle qu'il soit revenu sain et sauf de la campagne de Flandre où il a été envoyé en qualité d'ingénieur volontaire. Il y a fait son devoir au mieux; le certificat que vous trouverez ci-inclus de M. Gourdon, maréchal de camps, vous le fera connaître. Il

a monté toutes les tranchées devant Berg-op-Zoom, ville hollandaise, qui a été prise d'assault pendant 45 jours avec des dangers surprenants. Il a eu plusieurs ingénieurs de ses camarades et des soldats tués à ses côtés. De dix ingénieurs qu'ils étaient dans sa brigade, il n'est resté que lui troisième, sans attraper un seul coup, qu'un dans sa cuirasse, qui le renversa par terre sans le blesser. Ce coup lui a causé un dérangement dans l'estomac et une maladie assez forte qu'il a essuyée dans la ville d'Anvers, après toutes les tranchées montées. Il en est revenu sain et sauf, et doit, cette année, faire une seconde campagne à Thionville où il ne courra pas tant de risques que l'année dernière, puisque c'est pour se perfectionner dans le métier d'ingénieur et faire travailler et apprendre lui-même à travailler aux fortifications que le Roi fait faire dans cette ville. Il a été reçu avec applaudissement de la Cour... M. le comte de Maurepas a été très content de ses services ; il veut le faire servir en France... On lui donne, cette année, le brevet de lieutenant réformé pour être en droit de toucher ses appointements d'ingénieur pendant la campagne, avec des gratifications qu'on lui donne...

Il est fâcheux que M. de Lotbinière soit tombé dans l'état où il est. Si sa maladie augmentait, il faudrait nommer quelqu'autre à sa place. Il est heureux pour lui d'avoir placé ses enfants comme il a fait ; en voilà un de prêtre curé à la Pointe-aux Trembles ; un autre récollet après avoir été cordelier, qui est à présent à Rouen où il s'exerce à mal prêcher ; en voilà un troisième qu'il marie à une fille de M. de Lery qui doit faire un bon parti. Cela doit le tranquilliser dans l'état où il est.

M. le marquis de Beauharnois est arrivé en bonne santé à Paris ; il a été reçu on ne peut mieux du Roi, du ministre et de toutes les personnes de considération de la Cour qui l'ont autrefois connu. Il n'est rien

moins que ce que l'on a voulu le faire passer. Il vient d'être fait lieutenant général, preuve évidente qu'on ne le regarde pas comme un homme en enfance. La Cour devrait châtier les mauvais écrivains du Canada. J'ai eu l'honneur de le voir plusieurs fois, il m'a fait mille amitiés et à mon neveu qu'il est charmé de voir en état de s'avancer et de bien faire son chemin. Il est encore à Paris, je ne sais s'il y fixera sa demeure. Vous aurez pour intendant M. Bigot... Je l'ai vu une fois ou deux à Versailles où j'ai fait connaissance avec lui, car je ne le connaissais pas auparavant. Il ne sera pas moins occupé à faire sa bourse que son prédécesseur. Je souhaite mal penser...

M. de la Galissonnière, à présent gouverneur général, est un homme de beaucoup d'esprit qui n'ignore de rien et fort retiré. Je crois cependant qu'il fera bien les honneurs du gouvernement...

Tous ceux qui ont passé, l'année dernière, du Canada, sont arrivés à bon port, à la réserve de madame Péan, qui est restée malade dans le chemin de Brest à Paris... Pour madame La Nouilliers, elle est morte quelque temps après son arrivée à Paris. Je crois que son mari retournera en Canada... Madar e de la Ronde que j'ai vu ici plusieurs fois, est retournée à la Rochelle dans le dessein de s'embarquer...

Mon neveu Hazeur du Mississipi a été fort malade d'une espèce de flux de sang qui l'a pris par trois fois différentes lorsqu'il était à son poste de Tombekbé. Les lettres qu'il m'a écrites ont été perdues. C'est M. de Vaudreuil qui me l'a marqué... (1)

HAZEUR DE L'ORME.

(1) Je n'ai pu savoir la suite de l'histoire de cet officier, ni s'il a fondé une famille à la Louisiane. Son cousin Sarrazin, l'ingénieur, épousa une demoiselle de Monceau et il en eut des enfants, entre autres Catherine, Agathe, Hélène Sarrazin

de l'Etang qui fut la grand'mère de M. L. Girault d'Aurainville, avocat. à Paris. Quant à l'oncle, le chanoine Hazeur de l'Orme, il ne revint jamais au Canada, et mourut à Paris, à la fin de l'année 1771, à l'âge de 89 ans. La dernière lettre que nous ayons de lui est du 28 avril 1758, il répond au Chapitre qui lui avait appris la mort de son frère. Voir *Bulletin* de septembre 1909, page 261.

M^{sr} HENRI TÊTU

—FIN.—

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

(Suite)

[1890]

99. Circulaire [du cardinal Taschereau] au clergé [au sujet de la contrebande des boissons]. || No 182 des mandements du cardinal Taschereau. [Québec, 30 octobre 1890]. 2 pp. in-8, pag. de 159 à 160.

“ Par les lettres reçues de plusieurs curés, je vois avec plaisir que mon mandement du 20 courant a produit son effet en faisant comprendre à un bon nombre de personnes combien est condamnable la contrebande qui s'est faite pour introduire dans cette province une quantité énorme de boissons enivrantes.

“ Ayant atteint le but que je m'étais proposé, je viens faciliter la conversion des coupables, en donnant à tous les confesseurs de l'archidiocèse le pouvoir d'absoudre des fautes commises *avant la publication de mon mandement*; mais je maintiens la réserve des fautes qui se sont commises depuis sa publication, ou qui se commettront dans la suite.

.....
“ Vous voudrez bien remarquer que ces défenses étant une *loi spéciale* de l'archidiocèse, ne doivent, ni

ne peuvent être jugées d'après les règles générales de la théologie. A un grand mal il faut un grand remède.. ”

[1891]

100. Mandement [du cardinal Taschereau] || condamnant de nouveau ceux qui contre la loi importent ou vendent || des boissons enivrantes ||. No 188 des mandements du cardinal Taschereau. [Québec, 16 mars 1891]. 3 pp. in-8, pag. de 187 à 189.

“ Nous apprenons avec surprise et chagrin que des contrebandiers de boissons enivrantes commencent déjà à se préparer pour introduire dans cette province les désordres affreux qu'ils ont causés l'année dernière.

“ Nous croyons devoir vous rappeler en peu de mots ce que Nous avons dit l'année dernière.”

Le Cardinal cite son mandement du 16 juin 1875, et rappelle en la maintenant sa réserve des cas de contrebande des boissons.

[1891]

101. Pastoral letter [du cardinal Taschereau] || renewing the condemnation of those who illegally import or sell || intoxicating liquors ||. No 188 des mandements du cardinal Taschereau. [Québec, 16 mars 1891]. 4 pp. in-8, la dernière blanche, pag. de 1 à 3.

Version anglaise du numéro précédent.

[1892]

102. Lettre pastorale || des archevêques, évêques et administrateurs des provinces ecclésiastiques || de Québec et de Montréal, ordonnant d'observer fidèlement les lois || faites pour assurer la liberté et la pureté des élections. || No 198 des mandements du cardinal Taschereau. [Québec, 3 février 1892]. 4 pp. in-8, pag. de 267 à 270.

La lettre pastorale déplore les ravages que fait la boisson au temps des élections, où on la fait servir comme moyen de corruption, et elle conclue: "A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, usant de l'autorité que Notre Seigneur nous a confiée pour votre salut éternel, Nous défendons sous peine de faute grave de vendre, de donner ou de distribuer de la boisson dans les trois jours qui précèdent et suivent une élection quelconque, et pendant la dite élection, sous peine de péché grave qui sera un cas réservé tout spécialement, dont l'absolution ne pourra être accordée que par Nous ou nos Vicaires Généraux."

[1892]

103. Circulaire [du cardinal Taschereau] au clergé || Liste des cas réservés par la lettre pastorale No 198 [no précédent]. || No 199 des mandements du cardinal Taschereau. [Québec, 11 février 1892.] Feuille vol in-8, blanche au verso.

"Commettront une faute grave qui sera un cas réservé :

“ 1^o Ceux qui vendront, donneront ou distribueront de la boisson, pour influencer les électeurs, dans les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent l'élection, et le jour de la votation, c'est-à-dire sept jours durant.” Deux autres dispositifs ne concernent pas la tempérance.

“ Ce dispositif concerne toute élection quelconque et devra être lu et expliqué deux fois en temps opportun.”

104. Constitution || of the || Women's Christian Temperance Union || of Quebec. || *S.l.n.d.* (Québec, Imprimerie du “Chronicle,” 1893.) 4 pp. in-8.

“ The aim of the Union shall be to meet together for prayer and conference, concerning the best means : 1st. To promote temperance ; 2nd. To reform the intemperate ; 3rd. To remove the causes which lead to intemperance, by using all legitimate means to diminish the number of liquor traders, and ultimately to secure the total prohibition of the importation, manufacture and sale of intoxicating liquor, except for medicinal purposes.”

[1893]

105. Société de tempérance || . *S.l.n.d.* Québec, 1893). 8 pp. in-18 oblong. Porte l'imprimatur de Mgr Bégin [8 déc. 1893].

Contient règlement de l'ancienne Société de la Croix, indulgences de la société, considérations sur l'intempérance, exhortations à la tempérance, etc.

[1893]

106. Société de tempérance || . *S.l.n.d.* (Québec, 1893). 8 pp. in-18 oblong. Porte l'imprimatur de Mgr Bégin [8 déc. 1893].

Réédition du numéro précédent. Les deux éditions se distinguent à peu près uniquement par les caractères de leur titre et par la différence des filets qui encadrent le texte.

[1893]

107 [Titre de la couverture] 1893 || W. C. T. U. || Quebec. || [Titre de l'intérieur] Eleventh annual report || of the || Woman's || Christian Temperance Union || of Quebec. || Organized in 1882. || [Textes scripturaires. Rom. XIV. 7-15] Quebec : || Printed at the " Morning Chronicle " Office. || 1893. || 23 pp. in-18 large.

[1895]

108. Discipline || du || diocèse de Québec || par || S. G. Mgr E. A. Taschereau || archevêque de Québec || deuxième édition || [Epigraphe, comme au No 67.] Québec || Imprimerie Léger Brousseau || 1895. || 303 pp. in-8.

TEMPÉRANCE. Sociétés à encourager. Personnes indignes d'absolution. Règles modifiées par le S. Siège. Indulgences. Acte de tempérance de 1878. [Chiffre de 231 à 235.]

[1895]

109. Galerie historique || Mgr de Forbin-Janson || évêque de Nancy et de Toul || Primat

de Lorraine, etc. || Sa vie—son œuvre || en Canada || par || N.-E. Dionne || Bibliothécaire de la Législature de la || Province de Québec, Membre de || la Société Royale du Canada || Québec || Léger Brousseau, Imprimeur-Editeur || 1895 || 196 pp. in-12 oblong.

M. Dionne a réédité cet ouvrage, en y accordant une place plus large à l'histoire de la tempérance au pays, spécialement aux prédications de tempérance de Mgr de Forbin-Janson. On sait en effet quelle œuvre ce dernier accomplit sous ce rapport au Canada. Québec fut le premier théâtre du zèle de cet apôtre. Il y arriva des Etats-Unis, le 3 septembre 1840, par le *British America*. Il y donna aussitôt une grande retraite, qui eut pour résultat la fondation d'une société de tempérance, sur le modèle des sociétés établies par le Père Mathew, en Irlande et aux Etats-Unis, sociétés que le Concile de Baltimore, auquel avait assisté Mgr de Forbin-Janson, avant de quitter les Etats-Unis, venait d'approuver. L'évêque-apôtre arbora l'étendard du P. Mathew sur la citadelle de Québec, et le 26 septembre un comité de tempérance fut formé; il se composait comme suit: Président, M. Baillargeon, curé de Québec; vice-président, M. A. Parant, prêtre; trésorier, M. Louis Massue; secrétaires, MM. Thomas Amiot et A.-B. Sirois.

La Société de tempérance de Québec comprenait deux degrés: l'abstinence et la tempérance. Un an après, elle avait un effectif de 2,570 membres. A la *Quasimodo* de 1841, le curé de Québec pouvait annoncer que grâce à la Société de tempérance, il y avait 500 communions pascales de plus que d'habitude. Pendant

son séjour à Québec, Mgr de Forbin-Janson avait aussi béni, le 7 septembre, à Beauport, paroisse de Chiniquy, la colonne commémorative de l'établissement de la tempérance dans cette paroisse.

[1896]

110. Société de tempérance ||. Feuille contenant règles de la société, indulgences, etc. [Ad calcem] Vu et approuvé, le 17 août 1896, † L. N. Bégin, Archevêque de Cyrène, Administrateur. *S. l. n. d.* (Québec, 1896). Feuille vol. blanche au verso, triple colonne avec filets rouges, 10"1 × 7"2 pcs.

En usage à Ste-Philomène, comté de Lotbinière.

[1896]

111. (S. t.) Lettre datée du 29 août 1896, adressée probablement aux présidentes des unions locales de la W. C. T. U. de Québec, signée des noms suivants : Ellen G. Foster, Leila Geggie, Priscilla S. Distin. *S. l.* Feuille volante 3 " 3 × 5 " 4 pcs.

Le projet de l'Union provinciale qui, pour honorer la mémoire de sa première et bien aimée première présidente Mde Middleton, voulait faire, à l'hôpital protestant de Sherbrooke, une fondation de lit qui eût portée le nom de Mde Middleton, n'ayant pas abouti, il fut décidé à la convention de 1895, tenue à Lachute, de perpétuer la mémoire de Mde Middleton, en érigeant une fontaine publique à Québec. Un comité fut nommé

pour mener ce projet à bonne fin et prélever sur les unions locales les fonds nécessaires. C'est l'objet de cette note aux présidentes de ces unions.

La fontaine fut érigée en 1897. C'est celle que l'on peut voir sur la Grande Allée, à quelques pas de la Porte Saint-Louis.

[1897]

112. Histoire || de || la Seigneurie de Lauzon || par || J.-Edmond Roy || membre de la Société Royale du Canada, || maire de la ville de Lévis. || Lévis. || [1897-1904]. 5 vols in-8.

Au vol. I, pp. 287 à 288 : refus de sépulture chrétienne à un nommé Lapaille, de la Pointe-Lévy, parce qu'il traitait de l'eau-de-vie.

Au vol. III, chap. 26^e : orgies des sauvages à la Pointe-Lévy. Citation des *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé [PP. 306 à 314]. Chap. 34^e : reproduction d'un article du *Canadien*, édition du 6 janvier 1810, sur le tort que font au commerce de Québec les "cantiniers" de la Pointe-Lévy. Ils accaparent les denrées et vendent de la boisson le dimanche, contrairement à la loi. [PP. 424 à 427].

Au vol. V^e, chap. 14^e : requête des citoyens de Saint-Nicolas à l'Assemblée Législative, en date du 14 déc. 1832, demandant la diminution du nombre des auberges, et une réglementation plus sévère du commerce de la boisson.

[1900]

113. Sainte-Anne-de-la-Pocatière || 1672-1900

|| par || N.-E. Dionne || Lévis || Pierre-Georges Roy, éditeur || 1900 ||. 93 pp. in-16.

Le chapitre II de la seconde partie [pp. 59 à 64] est consacré à l'abbé Mailloux, curé de Sainte-Anne et apôtre de la tempérance. "Le 2 juillet mil huit cent quarante-sept, fut établie en cette paroisse [Sainte-Anne], par le révérend M. Quertier, curé de Saint-Denis, la tempérance totale sous le titre de Société de la Croix. Les MM. marchands de la paroisse s'engagèrent par compromis à ne plus vendre de boisson, que pour cas de nécessité urgente, ou de maladie. Quatre cent vingt-deux chefs de famille prirent alors des croix. Cette belle et touchante société a été fondée à la fin des exercices solennels du jubilé." [Al. Mailloux, ptre.] Cité au pied de la page 61.

[1900]

114. 63 Victoria || chap. 12 || Loi refondant et amendant la loi des licences de Québec ||. [Sanctionnée le 23 mars 1900]. Pag. de 1 à 114 [47 à 160 dans les Statuts]. In-8 royal. Québec, 1900.

Troisième refonte de la Loi des licences de Québec. Cette fois elle a été divisée en trois parties: 1^o Licences concernant les liqueurs enivrantes. 2^o Autres licences. 3^o Dispositions spéciales concernant les devoirs et privilèges des percepteurs du revenu de la province, et l'administration de cette loi. Cette division subsistera désormais.

[1900]

115. 63 Victoria || Chap 12 || An Act to con-

solidate and amend the Quebec License Law ||. [Assented to 23rd March, 1900]. || Pag. de 1 à 107 [de 47 à 153 dans le volume des Statuts.] In-8 royal. Québec, 1900.

Version anglaise du numéro précédent.

[1901]

116. Rapport du Dr Vallée, || Surintendant de l'asile des aliénés de Québec, [Beauport]. [Adressé à l'hon. Secrétaire de la Province]. Daté de Québec, le 1er janvier 1901. Paginé de 25 à 35. In-8 royal.

Appendice No 16 du Rapport du Secrétaire de la Province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1901. Québec, Charles Pageau, 1901.

Dans son rapport le Dr Vallée étudie, pages 29 à 32, la situation des alcooliques au point de vue de leur internement dans les maisons de santé, et montre les lacunes de notre législation en cette matière.

1902]

117. Chap. 45 || Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la || vente des liqueurs enivrantes. || [Sanctionnée le 26 mars 1902]. || Pag. de 90 à 91. In-8 royal. Québec, 1902.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(A suivre)

LA FAMILLE DE RAMEZAY

(Suite)

I

CLAUDE DE RAMEZAY

Né à Trois-Rivières le 20 octobre 1691.

En 1707, il était fait garde de la marine.

En 1711, Duguay-Trouin prépara une expédition avec autant de secret que d'activité. Parti le 9 juin 1711 des rades de France, il ne fit connaître ses projets à ses capitaines que le 22. Trois mois et quelques jours après son départ de France, le 12 septembre, l'escadre s'engageait dans le goulet de Rio-de-Janiero, voiles hautes, enseignes déployées. Elle essayait aussitôt le feu des batteries de terre. Après plusieurs combats, les Français s'emparèrent de la ville et de tous les forts qui la protégeaient. La ville se racheta moyennant une très forte rançon.

Le jeune Claude de Ramezay était enseigne sur un des vaisseaux de Duguay-Trouin.

C'est au cours d'un des nombreux et glorieux engagements de cette campagne qu'il trouva la mort, à l'âge de vingt ans.

II

CATHERINE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 2 septembre 1692.

III

ANONYME

Née et décédée à Trois-Rivières le 27 juillet 1693.
Inhumée à Batiscan.

IV

LOUIS DE RAMEZAY, SIEUR DE MONNOIR

Né à Trois-Rivières le 1er juillet 1694.

Il prit le nom de Monnoir d'une des seigneuries de son père.

Comme ses ancêtres il embrassa le métier des armes.

Il fut massacré par les Chérakis, non loin de la rivière Wabash. "Il n'y a pas longtemps, dit Charlevoix, que les Chérakis y tuèrent trente Français ayant à leur tête un fils de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et un du baron de Longueuil, lieutenant du roi de la même ville."

M. de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine le 12 octobre 1717 :

"Le bruit qui avait couru ici l'année dernière que le fils de M. de Ramezay et celui de M. de Longueuil avaient été tués, ne s'est pas trouvé faux. Une lettre du R. P. des Villes, Jésuite, missionnaire chez les Kaskasia, qui m'a été envoyée du Détroit, nous a appris que ces deux officiers ayant pris leur route pour retourner au Détroit par Ouabache, avec plusieurs autres Français qui les accompagnaient, ils avaient fait rencontre d'un gros parti de Charakis, nation sauvage voisine de la Caroline, qu'ayant voulu reconnaître ce parti, leur troupe en avait été enveloppée et qu'à la première décharge ces deux officiers avaient été tués avec quelques-uns de leurs gens et que le reste ayant été pris et ces sauvages les emmenant captifs, il s'en était sauvé six, lesquels s'étant rendus au village de Kaskasia y avaient apporté cette triste nouvelle."

V

CHARLES-HECTOR DE RAMEZAY, SIEUR DE LA GESSE

Né à Trois-Rivières le 18 mai 1696.

Il embrassa la carrière des armes.

Promu au grade de capitaine, il passa en France.

Il périt à son voyage de retour à bord du *Chameau*.
Le naufrage du *Chameau* eut lieu le 28 août 1725. Ce naufrage jeta le deuil et la consternation dans un grand nombre de familles. Dans cet affreux désastre, pas un seul homme ne fut sauvé pour venir en porter les tristes détails. Il y avait à bord un intendant, M. de Chazel, destiné à remplacer M. Bégon, et un grand nombre d'officiers et d'autres personnes de mérite appartenant aux premières familles du pays.

VI

MARIE-CATHERINE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 7 juillet 1696.

“ Après avoir reçu son éducation au couvent des Ursulines de Québec, elle revint habiter avec sa famille à Montréal. Assujetties par la volonté de leurs parents à toutes les bienséances du monde, les demoiselles de Ramezay étaient de toutes les fêtes, et, chose admirable, elles ne perdirent jamais la sainte habitude d'entendre chaque jour la messe.

“ Revenant un matin de Notre-Dame de Bonsecours, le lendemain d'un bal, Mlles de Ramezay furent surprises de trouver leur mère déjà debout.—Quoi! chère maman, s'écrièrent-elles, déjà debout, vous qui vous êtes couchée si tard, ou plutôt si matin!—Il le faut

bien, mes chers enfants, répondit Mme de Ramezay : votre père doit se rendre avant neuf heures au Champ de Mars pour faire la revue du nouveau régiment, dont nous avons eu hier soir les principaux officiers.—Mais vous êtes aussi pâle ce matin, chère mère, qui si vous aviez été malade au lit un mois entier. C'est ce malheureux bal qui vous a brisée. Pour nous qui avons dormi depuis onze heures jusqu'à huit heures du matin, nous dormions encore dans la voiture, et c'est à grand-peine si nous avons pu entendre la messe... Dites, chère maman, est-ce que cette vie bruyante et dissipée ne vous ennuie pas ?—Cela ennuie bien un peu, répartit la mère.— Pourquoi alors, répliqua Marie-Catherine, donner ces grands dîners ?—Ah ! mon enfant, répondit la mère en soupirant, j'avoue que nous aurions plus de joie et de paix, si nous pouvions vivre retirés sur nos terres, au milieu de nos censitaires ; mais de quel œil le public nous regarderait-il, si nous refusions de nous associer avec les officiers de Sa Majesté, les citoyens haut placés, ainsi que les principaux fonctionnaires du gouvernement ? Voudriez-vous donc qu'on nous fit passer pour de fiers aristocrates ? Comprenant par ces dernières paroles la position gênante où la fortune avait placé sa famille.—“ Ah ! maman, dit Catherine en embrassant sa chère mère, je vois que vous avez plus de soucis que de plaisirs ! Permettez donc à vos filles d'embrasser un état qui n'offre jamais de pareils ennuis ! ” Mme de Ramezay ne répondit pas, car ce langage ne lui était pas étranger ; elle prévoyait en cela un sacrifice de plus, et elle avait même prévenu son mari des secrètes intentions de ses filles.

“ Après un silence de quelques instants entre la mère et les filles, entra M. de Ramezay. Ayant pris sa place, il dit à sa femme en souriant : “ Nous voilà donc seuls ce matin avec nos deux religieuses !—Oui, oui, cher papa, s'écrièrent-elles, vos deux religieuses avec votre

permission !—Quoi donc, mes filles, reprit-il, c'est donc sérieusement que vous voulez quitter la famille ? Est-ce que la vie chrétienne et ordinaire ne vous suffit pas ? Pensez-vous donc que votre mère et moi, nous ne songions pas aussi à notre salut ? Laissez-là ces chimères et apprenez à connaître le monde. Aujourd'hui même, je désire vous voir présentes avec votre mère et vos sœurs à la revue des troupes."

"A ces paroles prononcées avec toute la force de l'autorité paternelle, il n'y eut pas de réplique, et pendant deux ans, M. de Ramezay continua à éprouver ainsi la vocation de ses deux filles. Gagné enfin par leurs instances il céda à leurs désirs, exigeant encore néanmoins de la jeune Marie-Catherine un retard de six mois. Ce ne fut qu'au printemps de 1717, qu'elle obtint de venir aux Ursulines.

"A sa vêtue, qui eut lieu le 31 août de la même année, toute sa famille vint de Montréal pour la cérémonie ; les amis de Québec se joignirent à eux en si grand nombre que la chapelle ne pouvant les contenir tous, on fut obligé de faire passer les dames de la famille dans le chœur des religieuses. Mgr de St-Vallier officia, et le R. P. Gérard, S. J., fit un " ravissant " discours sur le bonheur que l'on goûte au service de Dieu, comparé aux mécomptes et aux déceptions des partisans du monde. A ces consolantes paroles, les traits de la novice s'épanouissaient de joie, sa tendre mère s'efforçait de sécher ses larmes, et son père voyait s'accomplir d'un front moins triste, les solennités du sacrifice qui lui enlevait sa fille.

"Mlle de Ramezay avait fait un immense sacrifice en quittant sa famille, mais Dieu qui lui avait donné l'intelligence de cette parole : " Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi," lui donna aussi la force de rompre avec une extrême générosité des liens si doux et si chers. Le sacrifice fut

réci-proque, car M. et Mme de Ramezay avouèrent à sa réception, que les premières larmes que leur arrachait cette fille chérie, étaient ce tribut payé à la séparation.

“ Au reste, le sacrifice de la famille avait été le seul pour Mlle de Ramezay ; quant aux espérances attachées à une haute position dans le monde, et aux jouissances que peuvent procurer la fortune et la beauté elle comprenait depuis longtemps que ce n'était là qu'une vaine fumée, une poussière, qu'un léger souffle emporte un jour ou l'autre et dont il ne reste pas même la trace.

“ Elle prit l'habit et fit profession avec une joie indécible, et ses vertus allèrent toujours croissant, se détachant de tout pour ne s'attacher qu'à Dieu, ayant fait un divorce général avec tout ce qui pouvait tant soit peu l'éloigner des intérêts de son âme. Elle fit bien valoir ses talents naturels et les riches qualités du cœur qu'elle avait reçus du ciel ! ”

“ Il semble, en effet, que le Seigneur ne l'ait faite si bonne, si gracieuse et si belle, que pour la rendre plus éloquente et plus persuasive à faire aimer la vertu. Comme elle dépeignait vivement aux élèves les dangers de la vanité, surtout dans les parures ! Avec quelle entraînante émotion elle leur parlait des charmes de la modestie chrétienne, le plus bel ornement et la gloire de leur sexe ! Son ascendant sur les élèves était tel qu'elle leur persuadait de ne jamais reprendre, à leur sortie du pensionnat des modes qui faisaient alors “ fureur ”, quelques déraisonnables qu'elles fussent. Les “ paniers ” à une certaine époque, tenaient lieu des crinolines de nos jours, et n'étaient pas regardées comme moins indispensables. C'était à qui l'emporterait par l'ampleur, et il s'en suivait une vanité dispendieuse autant que ridicule. Les prédicateurs avaient beau crier, comme aujourd'hui les plus zélés curés de nos paroisses, les paniers marchaient toujours, même

des autels ! Eh bien ! qui le croirait ? La mère de Sainte-Radegonde réus-it à dissuader de cette mode pernicieuse et extravagante un grand nombre d'anciennes élèves, qui furent assez courageuses pour paraître en public sans les admirables paniers ambulants ! En mai 1725, il plut à Dieu de couronner sa jeune servante, qui n'avait jamais cessé de travailler à sa perfection avec une ardeur incroyable. (1)

VII

MARIE-CHARLOTTE DE RAMEZAY

Née à Trois-Rivières le 31 juillet 1697.

Elle résolut dès son bas âge de se consacrer au Seigneur. Le 18 novembre 1710, elle entra à l'Hôpital-Général de Québec. Elle y fit profession le 30 mai 1718.

Pendant sa carrière religieuse d'un demi-siècle, la mère Saint-Claude de la Croix fut un sujet d'édification par sa ferveur, tout en servant utilement l'Hôpital-Général par ses talents et son activité.

“ La mère Saint-Claude était dépositaire à l'époque du siège de Québec. Obligée par son emploi d'avoir des rapports journaliers avec des personnes de tout rang, elle se montra, par la noblesse de ses manières et la délicatesse de ses procédés, toujours digne de sa haute naissance, et plus digne encore de sa sublime vocation par son humilité, sa modestie, son dévouement. Sa sympathie pour ses compatriotes malheureux était bien connue. Les officiers anglais respectaient sa fermeté, et redoutaient en quelque sorte son influence. Ces

(1) *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome second, pp. 102 et seq.

messieurs lui reprochaient, entre autres griefs, d'avoir inventé et fait circuler industrieusement, en plus d'une occasion, des rumeurs propres à relever le courage des Français et à produire un effet tout contraire sur l'esprit des troupes anglaises; comme, par exemple, la nouvelle d'une prétendue défaite du général Amherst à l'île aux Noix; celle de plusieurs désastres qui seraient arrivés à l'ennemi sur les lacs et dans le Pays d'en Haut; celle d'une paix universelle qui aurait été publiée en Europe, et qui obligerait bientôt tous les partis à poser les armes, etc. Le général Murray lui-même ne fut pas loin d'ajouter foi à d'aussi absurdes accusations, et, jugeant sans doute qu'il serait avantageux de gagner à son parti une femme de cette trempe, il s'engagea à réserver pour la sœur du commandant de Ramezay la première place de *sergent* qui viendrait à vaquer! Cependant, ô injustice! la légende n'ajoute pas que la mère Saint-Claude ait jamais obtenu ce petit honneur. Elle ne fut pas non plus enrôlée dans les *grenadiers*, comme le même général Murray l'avait paraît-il, si authentiquement promis.

“ Minée par une assiduité continuelle aux devoirs de sa charge, soit comme supérieure, soit comme dépositaire, la mère Saint-Claude succomba à une fièvre lente, le 15 novembre 1767, à l'âge de soixante et dix ans. Elle avait survécu quarante-deux ans à sa sœur Marie-Catherine de Ramezay de Sainte-Radegonde, religieuse au monastère des Ursulines de Québec.” (1)

(à suivre)

(1) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 393.

TABLE DES MATIERES

Ardoisière du Grand-Etang, L'.....	166, 185
Auger, Daniel Auger, sieur de Subercase.....	176
Baillargeon, Mgr.....	130
Bégon, M.....	229
Benoit, Le chevalier.....	326
Bibliographie antonienne.....	18, 47, 75, 109, 141
Bibliographie des ouvrages de Tempérance.....	207, 241, 275, 303, 331, 361
Boularderie, M. de La.....	228
Briand, Mgr.....	3, 7, 34, 71
Cadoudal.....	351
Cartier et Roberval.....	320
Ce qu'ils buvaient.....	157
Chapitre de la cathédrale de Québec, Le.....	3, 33, 65, 97, 129, 161, 193, 225, 257, 289, 321, 353
Chesnaye, M. de la.....	300
Chevremont, M. de.....	289
Cramabé, H. T.....	5
Cugnet, M.....	263
Cure de Québec, La.....	40, 65
Dieu protège le Roi.....	91, 182
Dosque, M. l'abbé.....	72
Dupuy, Claude-Thomas.....	89, 233
Durham, Lord.....	125
God save the King, Les origines du.....	91, 182
Gravé, M.....	33
Hazeur de L'Orme, Le chanoine.....	3, 66, 165
Iroquois et la colonie canadienne, Les.....	350
Journaux de Longueuil, Les.....	32
Lacorne, Le chanoine Jean-Marie de.....	3, 65
Lantagnac M. de.....	301
La Ronde, M. de.....	321
Lepage, Le chanoine.....	261

Longueuil, Les journaux de.....	32
Longvilliers de Poincy, Philippe.....	12
Marson, Mme de	232
Mills, Thomas.....	3
Miniac, Le chanoine.....	98
Monnaie de carte.....	348
Montmagny, M. de.....	11
O'Neil, La famille.....	45
Péan, Mme.....	114
Perthuis, Joseph.....	318
Poincy, M. Longvilliers de.....	12
Porlier, M. l'abbé.....	73
Prévost de la Croix, M.....	123
Poulhariez.....	17
Ramezay, Claude de.....	343
— La famille de.....	342, 375
Rivière-Ouelle, La paroisse de la.....	42
Roberval et Cartier.....	320
Senneville, M. de.....	262
Soumande, Mme.....	258
Subercase, Daniel Auger de.....	176
Taschereau, Jean Thomas.....	135
— Le premier	226
Tempérance, Bibliographie des ouvrages sur la.....	207, 241 275, 303, 331, 365
Turgeon, Mgr.....	129
Varin, Jean-Victor.....	297
Vaudreuil, La famille de.....	164, 226, 232, 270, 290